BULLETIN D'INFORMATION JUIN 2017 / N°23

Centre Tarn
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

POINTS COMMUNS

HABITATION

Coup de pouce à la rénovation énergétique des logements

Accompagnement gratuit pour les travaux d'économie d'énergie

QUOTIDIEN
le RIJ

LOISIRS
A pied, à VTT

AVENIR
Le PLUi

Jean-Luc CANTALOUBE
Président de la Communauté de Communes Centre Tarn
Maire de St-Antonin-de-Lacalm

Le mot du Président

Qu'il s'agisse de votre quotidien, vos loisirs, votre habitation ou l'aménagement de votre territoire, vous retrouverez dans ce bulletin intercommunal les sujets majeurs, ceux qui caractérisent le «Bien vivre en Centre Tarn» ! En quelques pages, «Points Communs» présente et décrit les services accessibles qui viennent concrétiser les décisions des élus communautaires. La volonté politique locale s'exprime pour agir et poursuivre des actions volontaires au profit de tous les habitants.

Également, dans ce numéro, une rubrique spéciale évoque votre avenir parce que, ce qui sera demain, c'est aussi votre histoire. Vous savez qu'elle commence à s'écrire dès aujourd'hui, entre autre avec l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Cette démarche, dont il était fait état lors du dernier bulletin intercommunal déjà, se poursuit donc. Le document qui en découlera viendra se substituer aux règles locales actuelles.

Après une phase de diagnostic, vient le temps de la réflexion pour définir les grandes orientations du projet de territoire. Je vous propose de construire ensemble l'avenir du Centre Tarn, notamment lors des réunions publiques qui auront lieu dans les prochains mois. J'insiste sur votre contribution dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Je vous invite à rester mobilisés et attentifs aux grandes orientations qui dessineront l'horizon 2030.

Au-delà des informations concernant le PLUi, vous retrouverez dans ce bulletin un quizz qui vous permettra de mieux connaître notre territoire sous un aspect ludique. Les questions/réponses abordent des thématiques piochées dans le diagnostic réalisé dernièrement, qui intéressent chacun et alimenteront le projet.

Nous venons de vivre une période électorale riche en rebondissements. Le fait marquant reste le renouveau. Je souhaite aborder l'avenir de façon positive en espérant que ce contexte conduise à une plus grande visibilité pour nos collectivités.

Responsable éditorial :
Jean-Luc CANTALOUBE

Rédaction :
Comité de direction
Equipe technique

Crédits photos :
Communauté de Communes Centre Tarn
CREAJ Graphique

Responsable de communication :
Muriel MOLINIER

Conception graphique :
CREAJ Graphique
www.creajgraphique.com

Dépôt légal : Juin 2017

Papier recyclé
Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales respectueuses de l'environnement.

Sommaire

FINANCES 2016 3
- Répartition des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement
- Fiscalité

QUOTIDIEN ..... 4|7
- La Maison de Services Au Public (MSAP)
- Le Relais Information Jeunesse (RIJ)
- Les infos pratiques
- Le projet de soins du territoire Centre Tarn consolidé
- Faîtes garder votre enfant dans une MAM
- Je doute donc le trie. Comment ? Pourquoi ?

LOISIRS ..... 8|10
- A pied, à VTT, bougez en Centre Tarn
- Vibe FM : une radio en Centre Tarn
- Le dernier des château médiévaux du Tarn
- Le Dojo est en construction à Réalmont

AMENAGEMENT 11
- Du SCoT arrêté au SCoT approuvé
- Des terrains aménagés pour l'installation des entreprises à Laboutarié

AVENIR ..... 12|13
- Le PLUi, un travail de longue haleine

HABITATION ..... 14|15
- La déclaration préalable aux travaux est une obligation
- Coup de pouce à la rénovation énergétique des logements
- Accompagnement gratuit pour la rénovation du logement
- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif vous accompagne

Retrouvez l'agenda des manifestations* du territoire Centre Tarn sur www.centretarn.fr

* selon les fiches de collectes d'informations remises par les organisateurs

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur 100€

1,60€ pour l'urbanisme

9,30€ pour la voirie

19€ pour la collecte et le traitement des déchets ménagers

19,60€ pour les Maisons de Santé Pluridisciplinaires

5,50€ pour le service à la population (MSAP, médiathèque, petite enfance, enfance et jeunesse)

24,90€ pour l'administration générale

15,70€ pour les emprunts (capital + intérêts)

2,15€ pour le tourisme

2,25€ pour le développement économique

Fiscalité

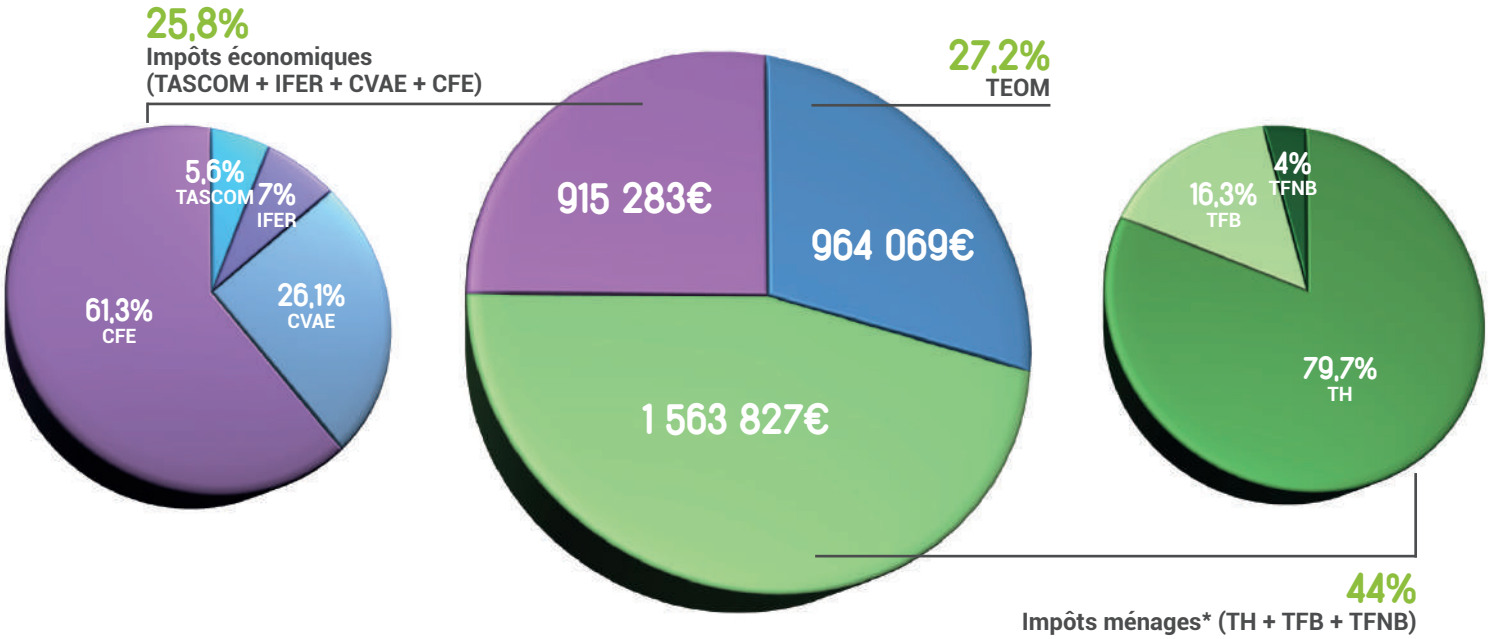

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - **TH :** Taxe d'habitation - **TFB :** Taxe foncière bâtie - **TFNB :** Taxe foncière non bâtie.
TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales - **IFER :** Imposition forfaitaire sur les entreprise de réseaux
CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - **CFE :** Cotisation foncière des entreprises. *Maintien des taux en 2016

Maison de Services Au Public

Les services pour votre quotidien

- Aider et accompagner les 14-30 ans dans leurs démarches (RIJ)
- Obtenir des informations et effectuer des démarches administratives
- Un ordinateur à votre disposition pour consulter les sites des partenaires
- Location de salles de réunions aux professionnels et associations
- Prises de RDV et mise en relation avec les partenaires (MSA, CARSAT, Assistante sociale, PMI, CAP Emploi, Mission Locale, Espace Info Energie).
- Mise en place de formations pour les associations du territoire
- Des entretiens en visioconférence avec Pôle Emploi
- Mise à disposition de matériels aux associations du territoire (chapiteaux, podiums, sono...)

Maison de services au public

Renseignements :
Maison de Services Au Public
2 bis boulevard Carnot
81120 RÉALMONT
05 63 79 21 27
msap@centretarn.fr
www.centretarn.fr

Relais Information Jeunesse

Un soutien dans les démarches et un accompagnement personnalisé pour les 14-30 ans

Information Jeunesse Tarn

Renseignements :
Relais Information Jeunesse
2 bis boulevard Carnot
81120 RÉALMONT
05 63 79 21 27
rij@centretarn.fr
www.centretarn.fr

- Vacances et loisirs
- Mobilité internationale
- Droits et démarches
- Engagement et initiatives
- Logement
- Santé
- Orientation, formation, stage et job

Maison de Services Au Public

Du lundi au vendredi de 9h
à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

LES PERMANENCES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES TRESORERIE DE REALMONT :
Sans RDV le lundi et mercredi de 9h à 12h,
le mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

ADMR :
Sans RDV le lundi de 14h à 17h, le mardi,
mercredi et vendredi de 9h à 12h.

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE :
Sur RDV : 05 63 48 40 19,
le 1er et 3e mercredi de 9h à 12h.

MISSION JEUNES TARN NORD :
Sur RDV au 05 63 47 08 85.
Le 2e mercredi de 9h à 12h.

SERVICE MEDICO-SOCIAL PERSONNES AGEES :
Sur RDV au 05 63 48 68 94 ou 05 63 48 69 19
ou 05 67 89 63 42, le 2e lundi du mois avec
le Coordonnateur CLIC, le 4e lundi du mois
avec l'évaluatrice.

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE :
Consultations sur RDV au 05 63 48 17 20,
le 2e vendredi du mois de 9h30 à 12h,
4e mercredi du mois de 13h45 à 16h30
Puéricultrice sans RDV (3e mercredi
du mois de 13h45 à 16h30).

ASSISTANTES SOCIALES :
Sur RDV 05 63 48 17 20.
Le mercredi et vendredi de 9h à 12h
et le jeudi de 14h à 17h.

CPAM DU TARN (service administratif) :
Sur RDV, le 1er et le 3e vendredi du mois
de 9h à 12h.

CPAM - CARSAT (Service Social) :
Sur RDV au 05 67 27 60 01 le 2e et le 4e vendredi
du mois de 9h à 12h.

CAP EMPLOI :
Sur RDV au 05 63 49 29 49 le mardi de 9h à 12h
tous les 15 jours.

ESPACE INFO ENERGIE :
Sur RDV au 05 63 60 16 80 le jeudi de 9h à 12h
tous les 15 jours.

CAUE DU TARN :
Sur RDV au 05 63 60 16 70 le dernier mercredi
de chaque mois de 9h à 12h.

PLANNING FAMILIAL :
Sur RDV au le 1er et le 3e mercredi du mois
de 14h30 à 17h.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :
Sans RDV au 05 63 79 21 97, le lundi de 13h30
à 17h30 à l'EICT et sur RDV le mardi de 13h30
à 17h30 et le jeudi de 13h30 à 18h
dans les mairies.

Espaces de travail

Plus de 7 000 personnes utilisent chaque année les salles de réunions et de conférence. Ces espaces accueillent réunions de travail, journées de formation, conseils d'administration, assemblées générales.

Ainsi, en 2016, 208 mises à disposition ont été effectuées. La salle de conférences est équipée d'un système de vidéo-projection mais aussi de visioconférence. Associations et professionnels peuvent donc profiter de ces dispositifs.

LES AUTRES SERVICES

ESPACE MULTIMEDIA :
Mardi, jeudi et vendredi
de 14h30 à 18h.
Mercredi de 9h à 12h
et de 14h30 à 18h.
Samedi de 9h à 12h
et de 13h à 17h.

MEDIATHEQUES :

Antenne Réalmont
Mardi, jeudi et vendredi
de 14h30 à 18h.
Mercredi de 9h à 12h
et de 14h30 à 18h.
Samedi de 9h à 12h
et de 13h à 17h.

Antenne Lombers
En juillet et août :
Samedi de 9h à 11h30.

Antenne Montredon-Labessonnié
En juillet et août :
Du mardi au samedi
de 10h à 13h et de 14h à 18h.
Dimanche de 10h à 13h.

OFFICE DE TOURISME :

Antenne Réalmont
En juillet et août :
Du lundi au samedi de 10h à 13h
et de 14h à 18h.
Dimanche de 9h30 à 12h30

Antenne Montredon-Labessonnié
En juillet et août :
Du mardi au samedi
de 10h à 13h et de 14h à 18h.
Dimanche de 10h à 13h.

Le projet de soin du territoire Centre Tarn consolidé avec l'ouverture de la Maison de Santé à Réalmont

Les travaux de construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire lancés par la Communauté de Communes en partenariat avec les professionnels de santé de Réalmont il y a deux années sont désormais achevés.

La mise en service de cet équipement médical a eu lieu en février dernier. Il est venu compléter et conforter l'offre de soins sur le territoire Centre Tarn où la menace d'une désertification médicale avait été clairement mise en évidence.

Actuellement, ce sont donc des médecins généralistes, dentistes, kinésithérapeutes, cabinets d'infirmiers, podologues, psychologues et une diététicienne qui consultent à la même adresse (place Henri Dunant), ainsi que l'unité adultes du Bon Sauveur d'Alby. Une partie du bâtiment a également été aménagé afin d'installer l'association locale de la Croix Rouge dans de tous nouveaux locaux.

L'entrée de la Maison de Santé

Faire garder votre enfant dans une MAM ?

Une toute nouvelle association est née à Réalmont : « Les p'tits bouchons ». Son objectif : proposer la garde individuelle des enfants grâce à trois assistantes maternelles qui travaillent en un seul et même lieu, chemin du Caylou à Réalmont.

Le concept n'est pas réellement nouveau mais il est singulier sous la forme rencontrée en Centre Tarn. En effet, alors que la Communauté de Communes avait d'ores et déjà ciblé dès 2014 des difficultés à venir pour la garde des enfants (avec une diminution du nombre d'assistantes maternelles en exercice dans les trois années à venir), une citoyenne a proposé il y a quelques mois de mettre à disposition un bien personnel au profit d'un projet autour de la petite enfance.

Ainsi, et dès lors que des professionnelles de la petite enfance ont manifesté le souhait d'occuper ce lieu qui serait aménagé par la propriétaire, un long périple a commencé pour, d'un côté assurer les travaux, et de l'autre obtenir les agréments pour exercer.

Finalement, fin mai, la Maison des Assistants Maternels commençait à accueillir les premiers bambins.

En complément des modes de garde déjà implantés (4 crèches / micro-crèches sur le territoire Centre Tarn, et de nombreuses assistantes maternelles qui exercent à leur domicile, informations et liste données par le Relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes au 05 63 79 21 27), ces professionnelles assurent l'accueil des tout-petits jusqu'à 6 ans.

Une équipe dynamique

MONTREDON LABESSONNIÉ

Accueil d'un nouveau médecin

La commission développement économique de la Communauté de Communes, consciente de la menace de désertification médicale sur le territoire montredonnais, a décidé de mener des actions d'investigation pour favoriser l'installation de professionnels supplémentaires.

Au centre, le docteur Ricardo Rivera

Après plus d'une année de démarches (notamment annonces sur Internet et réseau du secteur médical), cet objectif s'est concrétisé avec l'arrivée du Docteur Ricardo RIVERA. Ce médecin généraliste, qui exerçait jusqu'alors en banlieue toulousaine, a intégré la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Montredon-Labessonnié en janvier 2017.

RIME CENTRE TARN

Des expositions d'exception

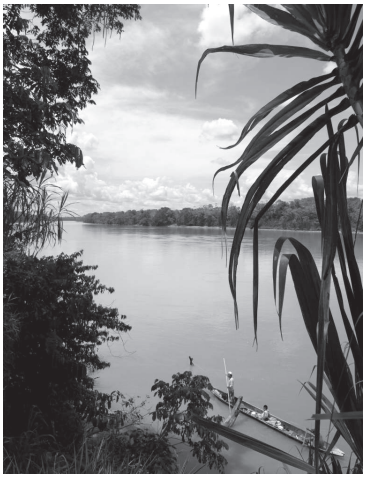
© Photo Sabine Desprats Bologna - Toulouse

Voir page 16

Je doute donc je trie...
Comment ? Pourquoi ?

Pourquoi ?

MIEUX TRIER POUR PAYER MOINS

Le traitement d'une tonne de déchets mis dans un conteneur à couvercle vert coûte trois fois plus cher qu'une tonne d'emballages déposés dans les conteneurs à couvercle jaune. Donc n'hésitez pas à recycler, vous participerez à l'effort collectif de sauvegarde de notre planète tout en protégeant votre porte-monnaie.

Quelques règles simples à ne pas oublier :

- Respectez les consignes de base.
- Laissez chaque emballage indépendant (évitez de les emboîter / empiler les uns dans les autres).
- Ne mettez pas d'emballages trop souillés.
- Déposez le verre et les textiles dans les conteneurs spéciaux.

MIEUX TRIER POUR LAISSER À NOS ENFANTS UN ENVIRONNEMENT OÙ IL FAIT BON VIVRE

Les ressources naturelles s'amenuisent, des montagnes de déchets sont générées par la société de consommation, les décharges sont saturées, les nappes phréatiques polluées.

En triant, nous économisons les ressources naturelles qui sont en train de s'amenuiser :

- Chaque tonne d'acier recyclé fait économiser 1 tonne de minerai de fer.
- Entre 700 et 800 kilos de pétrole brut sont économisés pour 1 tonne de plastique recyclée.
- 2,5 tonnes de bois sont épargnées pour 1 tonne de papier-carton recyclée.
- 1 tonne de verre recyclée permet d'économiser 660 kg de sable, 100 kg de charbon et 100 kg de pétrole.
- Récupérer 105 000 tonnes de papier permet d'en fabriquer 90 000 tonnes, ce qui sauve 420 000 tonnes de forêt.
- L'aluminium se recycle totalement, et sert à fabriquer des vérandas ou des fers à repasser.

Comment ? Les gestes de tri

Les plastiques :
Une question doit se poser avant de trier : cet emballage a-t-il la forme d'une bouteille ou un flacon ? Si oui, allez-y !!! Avec son bouchon, il sera sur-trié en centre de tri et partira vers les usines de recyclage.

Les verres :
Bouteilles, pots et bocaux en verre se recyclent à l'infini... à condition d'être déposés (sans bouchon, ni couvercle) dans les conteneurs à verre.

Les emballages métalliques :
Ils doivent être bien vidés (il n'est pas nécessaire de les laver) et déposés tels quels (ne pas imbriquer avec d'autres produits). N'oubliez pas les canettes en aluminium !

Le papier :
Tous les papiers se trient et se recyclent ! Il suffit de retirer les films plastiques qui peuvent les entourer.

Le carton :
Le carton se recycle sans problème tant qu'il n'est pas souillé et la brique alimentaire se recycle très bien, quand elle est bien vidée. Pensez à plier vos cartons à plat pour gagner de la place dans les conteneurs.

Le compostage :
Tous vos déchets organiques (épluchures, marc de café, herbe de tonte, déchets verts...) peuvent être compostés pour être réutilisés dans vos jardins, téléchargez le guide du compostage publié par l'ADEME.

Informations :
www.ademe.typepad.fr/files/ guide_ ademe_compostage_domestique.pdf

Les textiles :
Tous les textiles d'habillement, linges de maison et chaussures, même troués ou déchirés retrouvent une seconde vie lorsqu'ils sont déposés dans les bornes du Relais. Ils sont triés et, selon leur état, dirigés vers des friperies ou recyclés comme isolant.

Les autres déchets :
Tous les autres déchets et les encombrants doivent être apportés en déchèterie, celle de Réalmont est ouverte les lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

À pied, à VTT, bougez en Centre Tarn

L'année 2017 en Centre Tarn est placée sous le signe de la randonnée ! Qu'elle se fasse à pied ou à vélo, la randonnée s'inscrit sur tout le territoire.

Côté pédestre, une nouvelle fiche Rando Tarn « Sentier de l'Houlette » a été éditée sur le secteur de Montredon-Labessonnié ainsi qu'une pochette randonnée dans laquelle sera inséré l'ensemble des fiches existantes. Disponibles à l'Office de Tourisme à Réalmont ou Montredon-Labessonnié.

Côté cyclable, un espace VTT labellisé FFC (Fédération Française de Cyclisme) permet aux petits et grands, débutants ou sportifs de découvrir la diversité des paysages qui font toute la singularité du Centre Tarn. Plaines, collines, montagnes, points de vue remarquables, patrimoine bâti de pays (pigeonniers) ou naturel, autant d'ingrédients pour des sorties réussies.

Pour débuter votre randonnée VTT, trois points de départ ont été aménagés sur les communes de Montredon-Labessonnié, Réalmont et Lombers pour les 15 boucles et 2 tours d'itinérance reliés entre eux.

Belles escapades en Centre Tarn !

Carte disponible gratuitement **auprès de l'Office de Tourisme**

VIBE FM
Une radio en Centre Tarn

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Communauté de Communes a accompagné l'installation sur son territoire d'une radio actuellement diffusée sur le web : VIBE FM

Anciennement écoutée sur le secteur albigeois essentiellement, mais aussi dans le monde entier (Albi FM), son fondateur et animateur a décidé de changer de domiciliation.

Bientôt, de nouveaux animateurs, mais aussi une fréquence hertzienne seront autant d'évolution qui permettront de faire résonner musiques et voix sur les ondes !

Cédric Marty, à la tête de cette structure, compte bien partager sa passion et recevoir des jeunes pour qu'ils découvrent les métiers de la radio.

Le dernier des châteaux médiévaux du Tarn

La Roque fut au Moyen-Age l'une des principales seigneuries de la contrée sous le nom de La Roque-d'Arifat. L'Arifadès comprenait les communes d'Arifat, Saint-Antonin-de-Lacalm et Le Travet.

L'association Castelroc a pour buts de :

- Agir pour la sauvegarde, la mise en valeur, la promotion et le rayonnement du château La Roque et du patrimoine architectural qu'il représente.
- Faire œuvre «d'historien » en recherchant tous documents ayant trait à l'histoire du Château de La Roque et de la région de l'Arifadès.
- Faire découvrir au public le château et son histoire en y organisant des visites guidées.
- Animer ces lieux et y organiser toutes sortes de manifestations culturelles, festives, touristiques et sportives.

Vous avez plus de 14 ans ? Inscrivez-vous pour participer au Camp Chantier du 8 au 22 juillet 2017 avec le Club du Vieux Manoir : **www.castelroc.net**

Également, pour participer, soutenir, adhérer, ou faire un don à l'association « Castelroc en Arifadès » : **Un financement participatif sur www.leetchi.com vient d'être lancé.**

CASTELROC

Contact et information :
contact@castelroc.net

© Photo www.castelroc.net

La porte princiaple du château

Le Dojo est en construction à Réalmont

Ça y est ! Le chantier du dojo a démarré depuis fin janvier. Si vous passez rue de Coustête Vieille, vous verrez une grue qui va rester quelques mois, le chantier devant se terminer dans un an environ, pour être prêt pour la rentrée scolaire et sportive de septembre 2018.

Le statut de dojo départemental deviendra de part ses nouvelles dimensions et son plus grand confort un lieu où les manifestations régionales pourront enfin avoir lieu.

Les trois utilisateurs permanents seront : le Comité Départemental de Judo composé de quarante clubs, le collège Louisa Paulin qui l'utilisera quotidiennement pour les cours d'éducation physique et sportive et bien sûr le club de judo de Réalmont pour ses licenciés (à partir de 4 ans).

Les sportifs apprécieront un changement radical entre le dojo actuel à la Mélouze, dont les installations sont insuffisantes, vieillissantes et inadaptées, et le futur équipement de près de 1500 m² qui répondra à toutes les normes.

La Communauté de Communes, maître d'ouvrage et futur gestionnaire de l'équipement a su mobiliser 74% de subventions (ce qui devient rare) :

- Le Département (720 000 €)
- La Région (360 000 €)
- L'État (250 000 €)
- L'Europe (78 000 €)

Perspective du nouveau dojo départemental

Site du château et des Cascades d'Arifat : Un espace naturel en Centre Tarn à forte notoriété

Les chutes de plus de 80 mètres.

Un site communal très prisé des visiteurs

Exceptionnel de fraîcheur et de verdure, le site du château et des cascades d'Arifat, devenu communal en 2001 représente un atout majeur du tourisme en Centre Tarn. A proximité du sentier de grande randonnée GR 36, révélant toute la force et la splendeur de l'eau, le spectacle des cascades s'offre au visiteur tout au long d'une boucle au départ du château avec la traversée du ruisseau des Bardes par une passerelle suspendue.

Vaste espace préservé, espace naturel sensible du département, classé et inscrit à l'inventaire des sites pour partie, le site connaît depuis ces dernières années une fréquentation en augmentation (près de 10 000 visiteurs en période estivale) grâce à l'action cumulée de la commune et de l'Association de Sauvegarde et de Promotion du Site d'Arifat (ASPSA) créée en 2003.

A l'étape d'entrée en possession et de réhabilitation des bâtiments annexes du château accomplie avec les aides financières de partenaires et le soutien constant des bénévoles ces dernières années, les élus municipaux ont souhaité que succède désormais une nouvelle étape de développement.

Vers un nouvel élan pour le site

Prendre en compte sans les hiérarchiser les différents atouts du site et insister sur ce qui a toujours fait sa richesse, à savoir un espace de pleine nature aisément accessible, tels sont les objectifs que s'est fixée la municipalité pour envisager le développement d'une vraie économie touristique pérenne sans pour autant ignorer sa dimension sociale vis-à-vis de la population locale.

Le site d'Arifat doit ainsi tendre à devenir un lieu de services et d'animations. L'implication, ces dernières années, de l'ensemble des associations locales (ASPSA, comité des fêtes et association « ELABORE ») a permis d'en renforcer l'attrait et son appropriation progressive par les habitants de la commune et de ses environs.

Effectif depuis le 1er juin dernier, un contrat d'affermage conclu entre la commune et la SAS « Aux Sources d'Arifat », avec l'appui technique des services de la Communauté de Communes, définit les missions spécifiques désormais confiées au délégataire sur le site.

A titre principal, l'exploitation d'un espace « restauration - bar - glacier » ouvert notamment tous les jours en juillet et août participe de la mise en œuvre d'un concept de service permettant tout à la fois d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs extérieurs et de développer un espace de convivialité et de lien social pour la population locale sur le lieu. A titre complémentaire, des animations à vocation festive, culturelle ou environnementale viendront agrémenter la saison estivale toujours en partenariat avec les associations locales.

Des réflexions avec certains comités sportifs départementaux ont été par ailleurs initiées pour favoriser l'essor sur le site d'activités physiques de pleine nature encadrées notamment d'escalade-canyoning.

Terre sauvage et de légendes, l'ARIFADES, selon son état d'esprit du moment, réveille ainsi chez le visiteur l'aventurier qui sommeille en lui, ou se révèle comme un havre de quiétude.

Aux Sources d'Arifat : réservation au **06 70 34 24 19**

Pour les animations, consultez l'agenda de Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme

L'espace détente et restauration

Du SCoT arrêté au SCoT approuvé

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Albigeois entre dans son ultime phase de révision. Après avoir été arrêté en janvier dernier, il a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées, à savoir : Intercommunalités, Communes, Département, Région, Chambres Consulaires, État (DDT), DREAL.

Depuis le 12 juin 2017 et jusqu'au 12 juillet 2017, il a été soumis à enquête publique avant d'être approuvé.

Pour mémoire, le SCoT du Grand Albigeois concerne le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois et de la Communauté de Communes Centre Tarn qui sont regroupées au sein d'un Syndicat Mixte en charge de son élaboration et en l'occurrence de sa révision.

Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle des intercommunalités concernées, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, de paysage...

Le SCoT est un document de planification à long terme (horizon 2030). Ce qu'il y a lieu de retenir, c'est que les règles édictées au niveau du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Centre Tarn en cours d'élaboration devront être compatibles avec les prescriptions du SCoT.

Le moment revêt donc une importance certaine pour tout habitant qui souhaiterait faire connaître son point de vue en la matière. Il peut consulter le SCoT en Mairie et formuler ses éventuelles observations par courrier à l'attention de :

Mme la Présidente Anne Marie ROSE
Communauté d'agglomération de l'Albigeois
BP 70304 81009 ALBI CEDEX

ou encore rencontrer le commissaire enquêteur durant l'ultime permanence programmée le :

- Mercredi 12 juillet, de 14h à 17h, à la Mairie de Montredon-Labessonnié

Le SCot du Grand Albigeois regroupe la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, la Communauté de Communes Centre Tarn et la Communauté de Communes des Monts d'Alban et Villefranchois.

Le SCoT est aussi consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Centre Tarn :

www.centretarn.fr/Particuliers/Urbanisme/ScoT/Le-ScoT-du-Grand-Albigeois-entre-en-revision.

LES CHIFFRES CLÉS DU SCoT 2017-2030

Grand Albigeois	CentreTarn
+17 000 habitants	**+2 500** habitants
+15 300 logements **800** log./an	**+1 800** logements **94** log./an
Consommation d'espace **53** hectares/an	Consommation d'espace **9,9** hectares/an

Des terrains aménagés pour l'installation des entreprises à Laboutarié

Les entreprises qui souhaitent trouver un terrain pour créer ou développer leur activité peuvent désormais s'installer sur un site dédié à l'activité économique au lieu-dit «La plaine», commune de Laboutarié.

En effet, à l'entrée du bourg, en bordure de la départementale 631 qui traverse le village depuis Réalmont (4 km), en direction de Graulhet, trois nouveaux terrains ont été aménagés par la Communauté de Communes afin d'accueillir des activités artisanales, commerciales ou industrielles.

Les travaux de viabilisation (voirie, réseaux secs et humides dont assainissement collectif) des lots d'une superficie de 1 800 à 2 200 m², sont désormais terminés et les terrains sont donc commercialisés.

Renseignements au **05 31 81 96 00**

Outre le fait qu'ils se situent sur un axe dont le trafic routier est important, leur prix de vente attractif et une exonération totale de la part communale de la taxe d'aménagement sont autant d'arguments pour convaincre les entreprises de s'installer tout près de l'atelier de découpe et de transformation en activité sur cette zone depuis bientôt trois ans.

Le PLUi, un travail de longue haleine

Quizz ! Testez vos connaissances

Qui êtes-vous ?

1/ Quelle est la part des nouveaux ménages installés en Centre Tarn depuis moins de 10 ans ?

- ☐ **30%**
- ☐ **45%**
- ☐ **60%**

2/ Quelle est la part des habitants qui ont plus de 75 ans sur la population totale en Centre Tarn ?

- ☐ **10%**
- ☐ **15%**
- ☐ **20%**

Vos habitations...

3/ Combien de nouveaux logements sont construits chaque année en Centre Tarn ?

- ☐ **20**
- ☐ **50**
- ☐ **70**

4/ Quelle est la part des habitations individuelles sur le territoire ?

- ☐ **70%**
- ☐ **80%**
- ☐ **90%**

Les services à la disposition des habitants du territoire

5/ Combien de crèches ou micro-crèches accueillent les bébés et enfants en Centre Tarn ?

- ☐ **2**
- ☐ **4**
- ☐ **6**

6/ Quel est le service qui peut vous accompagner dans les démarches quotidiennes (droit à la retraite, aide au logement, accès aux services sociaux, rénovation du logement ...) ?

- ☐ **la Maison des Services Au Public (MSAP)**
- ☐ **la mairie**
- ☐ **la gendarmerie**

L'emploi en Centre Tarn

7/ Quelle est la part des habitants du territoire qui travaillent en Centre Tarn ?

- ☐ **11%**
- ☐ **31%**
- ☐ **51%**

8/ Combien d'entreprises existe t-il dans le secteur industriel ?

- ☐ **56**
- ☐ **96**
- ☐ **256**

Les déplacements des habitants

9/ Quelle est la part d'habitants du territoire qui fréquente le marché de Réalmont ?

- ☐ **24%**
- ☐ **34%**
- ☐ **44%**

10/ Combien de personnes prennent le bus (Tarn Bus en direction de Castres ou Albi) à Réalmont chaque mois, en moyenne ?

- ☐ **4700**
- ☐ **2000**
- ☐ **400**

Comment vit-on sur le territoire ?

11/ Quelle est la superficie moyenne des terrains occupés par les nouvelles constructions depuis une dizaine d'années ?

- ☐ **975m²**
- ☐ **1975m²**
- ☐ **2575m²**

12/ Combien y a t-il de captages d'eau potable en Centre Tarn (dispositif de prélèvement) ?

- ☐ **3**
- ☐ **5**
- ☐ **8**

Ce questionnaire est issu du diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude pour la mise en place du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. En effet, la première étape du PLUi visait à connaître l'état des lieux, la façon de vivre, de consommer, de bouger... sur le territoire. L'enjeu est de prévoir et d'anticiper l'avenir, se préparer aux évolutions en terme d'habitation, d'économie, de transports et tous les autres thèmes qui intéressent le quotidien de chacun.

Tous concernés, tous acteurs

Propos recueillis auprès de Monsieur Cantaloube, Président de la Communauté de Communes

Concernant le PLUi, quels sont les premiers acteurs sur le territoire ?

Les 200 élus municipaux ont d'ores et déjà été conviés à participer à plus d'une vingtaine de réunions qui ont permis dans un premier temps de faire l'état des lieux (le diagnostic) qui précise la façon de vivre sur notre territoire. Cette première étape était essentielle, obligatoire et quoi qu'il en soit indispensable pour entamer la démarche d'élaboration du projet d'aménagement du territoire Centre Tarn.

Comment chaque habitant peut s'inscrire dans cette démarche et faire entendre sa voix ?

Les habitants du territoire peuvent saisir les élus municipaux (et en particulier les élus communautaires) sur ce sujet ou tout autre concernant la Communauté de Communes. C'est dans ce contexte, mais aussi par les réunions publiques qui sont organisées ou même le registre à disposition dans les mairies et au siège de la Communauté de Communes, que chacun est concerné et acteur. Également, il est possible de renseigner un questionnaire sur le site internet de la Communauté de Communes : **www.centretarn.fr**

REPONSES AU QUESTIONNAIRE

1/ **45%** • La part des nouveaux arrivants est relativement importante en Centre Tarn.

2/ **10%** • Un vieillissement de la population est à noter. Après 75 ans, les personnes âgées rejoignent les bourgs centre afin de se rapprocher des services et commerces.

3/ **70** • Le nombre de construction neuve est quasi-identique à celui enregistré sur l'agglomération albigeoise et sur l'ensemble du département. La pression de la construction neuve a été plus forte de part et d'autre de l'axe Albi-Réalmont.

4/ **90%** • La maison individuelle est un choix d'habitation très dominant sur l'intercommunalité : 90% contre moins de 80% dans le Tarn.

5/ **4** • Trois associations gèrent quatre structures de garde collective (crèches et micro-crèches) sur les communes de Fauch, Saint-Lieux-Lafenasse, Lombers et Réalmont. Ces services sont parmi les plus demandés par les nouveaux habitants du territoire.

6/ **La MSAP** • Installée au siège de la Communauté de Communes, elle accueille plus de 25 partenaires qui s'engagent à répondre dans un temps très limité aux demandes des usagers, relayées par les animatrices de la MSAP. Bien entendu, les mairies de chaque commune sont des maillons essentiels pour l'accompagnement des habitants et elles peuvent solliciter la MSAP pour obtenir également des réponses rapides des partenaires ou des rendez-vous pour les usagers.

7/ **31%** • Cela signifie que bon nombre des habitants quittent le territoire pour travailler à Albi , Castres, Graulhet et au delà. Également, il faut noter que près de 50% des emplois à pourvoir sur le territoire Centre Tarn sont occupés par des personnes qui n'habitent pas le territoire.

8/ **96** • Le tissu d'entreprises industrielles est ancré sur le territoire (métallurgie, habillement et textile, filière bois et industrie agro-alimentaire). Le secteur de l'industrie, prépondérant en terme d'emplois dans le Tarn, subit néanmoins une baisse des emplois (Répartition : 33% aux services, 29% à l'industrie, 27% au commerce et 11% à la construction).

9/ **44%** • des personnes interrogées par l'«enquête ménage mobilités» en Centre Tarn disent aller au marché de Réalmont régulièrement, dont 30% chaque semaine. A cette fréquence, 50% vont au seul supermarché du territoire et 70% au centre-ville de Réalmont.

10/ **4700** • Durant 1 mois (janvier 2017) sur les points d'arrêt de Réalmont (ligne 703 de Tarnbus), contre 2000 à Alban (ligne 708) et 400 à Lombers (ligne 705). Les habitants du territoire utilisent fortement le service de transport en commun à Réalmont.

11/ **1975 m²** • La prédominance des habitations individuelles associée à un coût du foncier moindre que sur les agglomérations albigeoises et castraises a pour conséquence une utilisation pour chaque logement 1,5 fois plus importante que dans l'ensemble du département. L'habitat neuf, depuis 15 ans, a occupé une quinzaine d'hectares par an.

12/ **8** • Il existe 8 captages d'eau potable sur Arifat, Le Travet, Saint-Antonin-de-Lacalm, Montredon-Labessonnié et Réalmont. Cette ressource en eau potable doit faire l'objet de rationalisation et de sécurisation.

En quoi le PLUi me concerne ?

Voici une liste de questions (non exhaustive) que se posent les habitants et qui trouvent réponses dans les documents d'urbanisme. Les réponses à ces questions sont données au cas par cas, dans le cadre du document d'urbanisme en vigueur.

Construction

Mon terrain sera-t-il constructible, sachant que les réseaux sont à proximité ?
Pourrai-je diviser mon terrain pour revendre une partie de ma parcelle actuelle ?
Pourrai-je faire une piscine sur mon terrain situé en zone non constructible ?
J'habite dans un hameau, pourrai-je agrandir ma maison ?

Changement de destination

Pourrai-je rénover ma grange pour en faire une habitation ?
Pourra t-on transformer un local commercial en habitation ?
Pourrai-je créer mon entreprise et développer mon activité professionnelle chez moi ?
Pourrai-je faire du photovoltaïque au sol sur mon terrain agricole en friche ?
Pourrai-je vendre mon ancien hangar agricole à un artisan ?

Actuellement, la Communauté de Communes instruit des dossiers avec les documents en cours (cartes communales et PLU). A l'avenir, le PLUi, pour lequel une démarche de consultation de la population est lancée, sera la référence pour l'instruction des dossiers. En attendant la validation du PLUi, vous pouvez consulter le service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes.

Automne/Hiver 2016	Été/Automne 2017	Hiver 2017/2018	Printemps 2018	Été 2018	Automne 2018
Analyse territoriale et diagnostic	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)	Pièces réglementaires OAP Réglement Zonage	Validation et arrêt du projet de PLUi	Consultation des personnes publiques associées	Enquête publique

Le PLUI est un document de planification à l'échelle intercommunale.
Il devra exprimer un projet de territoire pour les 10 à 15 années à venir.

La déclaration préalable de travaux est une obligation

La réalisation d'aménagement, même de faible importance, nécessite une autorisation d'urbanisme : la « déclaration préalable ». Ainsi tous travaux qui modifient l'aspect extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade, réfection de la toiture, panneaux photovoltaïques sur le toit...) exigent cette DP.

La Déclaration Préalable permet de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur et de protéger un ensemble urbain dit « remarquable » par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le délai d'instruction est généralement d'un mois à partir de la date du dépôt de la Déclaration Préalable, qui doit se faire dans la mairie du lieu du projet (délai plus long s'il se situe dans le périmètre d'un monument historique comme le centre-ville de Réalmont).

Une Déclaration Préalable est aussi nécessaire dans les cas suivants :

- Annexe à l'habitation (garage, ...) ou extension d'un bâtiment ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². Pour les extensions, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine (U) de Lombers, Montredon-Labessonnié et Réalmont, sous certaines conditions de surface existante,
- Construction d'un mur d'une hauteur supérieure ou égale à 2 m,
- Construction d'une piscine non couverte dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m²,
- Changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- Réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots,
- Édification d'une clôture (même inférieure à 2 m de haut) autour d'un bâti sur les communes de Lombers, Montredon-Labessonnié et Réalmont.

Pour tous renseignements, contacter le service d'instruction des autorisations d'urbanisme en amont au **05 31 81 95 60**

Coup de pouce à la rénovation énergétique des logements

Depuis 2011, la Région Midi-Pyrénées accompagne les ménages qui souhaitent réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement à travers le dispositif éco-chèque logement (aide d'un montant de 1 500€). La nouvelle Région Occitanie a aujourd'hui pris le relais.

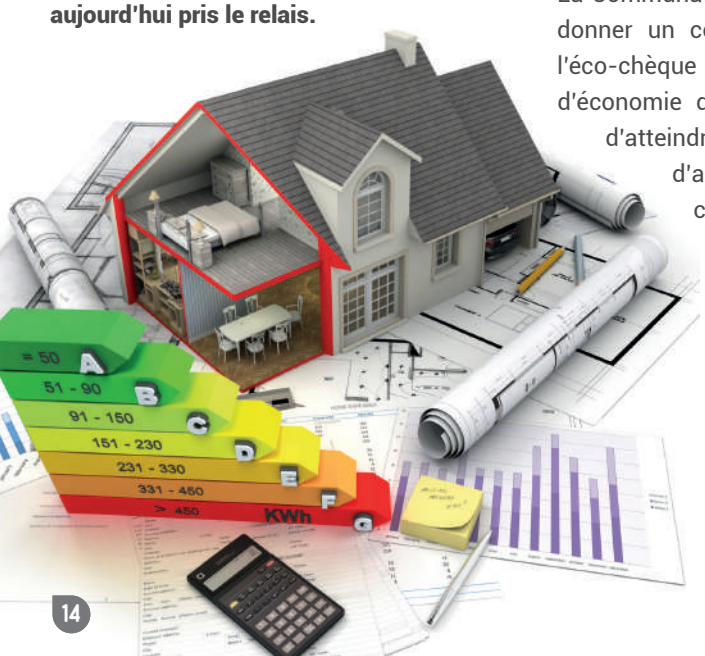

Ce dispositif est accessible aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et tous les travaux sont concernés dans la mesure où ils contribuent à la réduction des consommations énergétiques du logement.

La Communauté de Communes a souhaité donner un coup de pouce en abondant l'éco-chèque dès lors que les travaux d'économie d'énergie réalisés permettent d'atteindre un gain de consommation d'au moins 35%. L'aide communautaire est forfaitaire et s'élève soit à 1 000€, soit à 1 500€ en fonction des ressources du propriétaire du logement.

Cette action, qui participe à la réduction des besoins d'énergie, est rendue possible car elle est cofinancée dans le cadre d'un programme plus large porté par le Pôle Territorial d'Albigeois et des Bastides qui est l'un des 500 « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) retenus au plan national.

Pour connaître votre éligibilité, vous pouvez prendre connaissance du règlement d'attribution de cette aide à la rénovation thermique sur le site de la Communauté de Communes ou prendre l'attache de SOLiHA Tarn qui pourra vous accompagner dans le montage de votre dossier de demande d'aide tant auprès de la Région que de l'ANAH en téléphonant au coordonnées ci-desssous.

Pour tous renseignements :
contacter le **05 63 48 10 80** (Albi)
ou le **05 63 62 50 20** (Castres)
ou par email : **accueil.tarn@soliha.fr**

Accompagnement gratuit pour la rénovation ou les travaux d'économie d'énergie du logement

La Communauté de Communes soutient les actions autour de la rénovation des logements privés, que le propriétaire soit bénéficiaire ou non d'aides publiques, et qu'il souhaite réaliser ses travaux lui-même ou faire appel à des professionnels.

Si vous avez un projet de rénovation ou de travaux d'économie d'énergie et que vous souhaitez être accompagné, n'hésitez pas à vous inscrire sur la plateforme :

www.monprojetrehab.fr
ou contacter les conseillers
au **05 63 60 16 80**

Cette démarche propose un accompagnement gratuit par des conseils avisés et une visite à domicile pour évaluer le type de travaux, de matériaux, le coût des travaux, les économies réalisables après rénovation ou aménagements et les aides à solliciter.

Partenaires de la plateforme REHAB

Ainsi, les conseillers REHAB accompagnent les particuliers dans toutes les étapes de leur projet et les aident à faire les bons choix ! Pas de démarchage intempestif, pas de but lucratif dans la démarche. Uniquement la volonté de lutter contre le changement climatique, rénover l'habitat privé et développer l'emploi local dans le secteur du bâtiment.

Grâce au site **www.monprojetrehab.fr**, chacun peut faire des demandes de devis en ligne et être mis en relation avec des entreprises du territoire RGE (label « reconnu garant de l'environnement »).

Cette action est menée par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides et le point info énergie du CAUE du Tarn, avec l'aide des collectivités, de l'Europe (dans le cadre du programme européen Leader) et de l'ADEME.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif peut vous accompagner

La Communauté de Communes est responsable du SPANC dont elle a délégué la gestion à VEOLIA EAU pour assurer les diagnostics et contrôles des dispositifs d'assainissement individuels (fosses septiques, fosses toutes eaux,...).

Malgré cette délégation, elle reste l'organisatrice des opérations groupées de réhabilitation et dans ce cadre, elle peut vous aider à obtenir des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Fosse septique et épandage souterrain

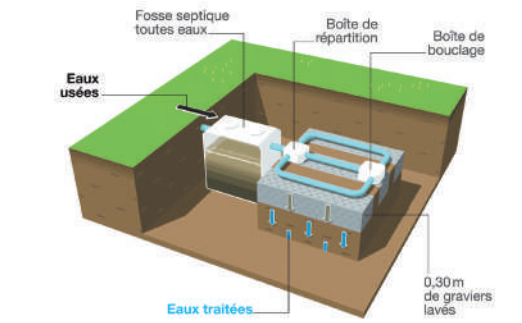

À chaque lancement de campagne de réhabilitation, les propriétaires d'installations respectant les critères d'aide sont contactés par courrier.

L'aide de l'agence est plafonnée à 4 200€ (80% du montant des travaux) et est octroyée à un maximum de 20 dossiers par an.

Pour encourager les particuliers à se mettre en conformité, la Communauté de Communes a décidé d'accompagner cette aide avec les mesures suivantes :

- Prise en charge de la vidange de la fosse existante.
- Prise en charge du contrôle de conception réalisation du projet.
- Abondement de l'aide de l'agence jusqu'à 1 000€ en respectant le plafond de 80 % du montant des travaux.

De plus, la Communauté de Communes mettra prochainement en place un service de suivi des vidanges qui permettra de sensibiliser les propriétaires et de les alerter pour l'entretien de leur installation.

Nous vous invitons à vous inscrire :

Contacter le service technique
au **05 63 79 21 27**
ou sur **www.centretarn.fr**

Micro station d'épuration pour un assainnissement autonome

RÉSEAU INTERCOMMUNAL MEDIATHÈQUES

Le Réseau Intercommunal des MEdiathèques organise régulièrement des animations (spectacles, conférences, rencontres d'auteurs...). Dans ce contexte, il est fréquent que les expositions programmées en Centre Tarn soient d'exception, soit parce qu'elles n'ont pas encore présentées au grand public, jusqu'alors réservées au milieu universitaire/scolaire, soit parce qu'elles sont proposées pour la première fois dans le département du Tarn, voire en région.

Octobre Novembre

Vivre avec les activités pétrolières en Equateur

Don Galo, équatorien natif d'Amazonie, d'origine Quechua, vit à Pacayacu (Sucumbios) et est propriétaire de l'île Paroto, une île préservée sur le fleuve Aguarico, témoin de la biodiversité amazonienne. Il explique l'ambiguïté des changements des conditions de vie en lien avec l'exploitation pétrolière...

Cette exposition de photographies a été réalisée dans le cadre du programme de recherche interdisciplinaire ANR MONOIL (Monitoring environnemental, santé société et pétrole en Equateur) par Sylvie Becerra (chercheuse au laboratoire GET/OMP) et Sabine Desprats (artisan photographe).

Mercredi 2 au lundi 28 août

Une exposition peinture et un laboratoire d'essais

Agnieszka, se définit comme une artiste « multidisciplinaire ». Polonaise, elle est diplômée de la très renommée Académie des Beaux Arts de Lodz en Pologne. Agnieszka arrive en France en 2009 et pose ses valises dans le Tarn en 2013, où elle vit et travaille aujourd'hui !

L'activité artistique d'Agnieszka s'exprime au travers de champs très variés : la peinture, le dessin, la photographie, mais aussi l'infographie et la sculpture.

Laboratoire d'essais : Pourquoi pas vous?

Durant l'exposition, Agnieszka vous invite à partager ce «processus de création » : Elle ouvre un atelier éphémère dans la salle d'exposition, où le public pourra expérimenter avec les matériaux et techniques préférés de la créatrice.

Ces expositions sont à découvrir en famille, tout au long de l'année, l'accès est libre et gratuit

Les écoles, collège et centres de loisirs sont d'ores et déjà des publics qui profitent des temps de médiation organisés par l'équipe du RIME au moment des expositions, grâce au concours des enseignants et animateurs attentifs à satisfaire la curiosité des plus jeunes.

Plus d'informations sur
www.centretarn.fr ou **www.rime-centretarn-pom.c3rb.org**

Les jouets d'Hautpouls

La Georgie

La retirada

Retour vers le futur

Communauté de Communes Centre Tarn
2 bis boulevard Carnot - 81120 REALMONT
Tél. 05 63 79 21 27 - Fax 05 63 79 21 28
www.centretarn.fr

Ne pas jeter sur la voie publique.
CREAJ Graphique I www.creajgraphique.com I 81360 Montredon-Labessonnié